

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2479

16 novembre 2010

### SOMMAIRE

Agro Process S.A. Holding .....	118958	Cascadian .....	118986
AI Global Investments S.à r.l. ....	118946	Cascadian .....	118986
Artstop S.A., SPF .....	118986	CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l. .....	118991
Bain Dollarama (Luxembourg) Two ....	118953	Chapel S.à.r.l. ....	118971
Bayside International S.A. ....	118953	Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A. ....	118980
BG Holdings I Sàrl .....	118953	Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l. ...	118980
BG Holdings I Sàrl .....	118953	Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l. .....	118981
BG Holdings I Sàrl .....	118953	CoCon S.à r.l. ....	118982
BGP Holdings Europe S.à r.l. ....	118954	CoCon S.à r.l. ....	118984
Bif Immo .....	118957	Cognis S. à r.l. ....	118982
Big Apple S.A. ....	118959	Cortina Properties S.à r.l. ....	118963
Bio Keimling S.à.r.l. ....	118957	Entreprises NEU Sàrl .....	118992
Björnudden S. à r.l. ....	118952	Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. ...	118981
Blang - Lauterbach S.à r.l. ....	118958	FRS Global S. à r.l. ....	118966
Blang - Lauterbach S.à r.l. ....	118958	Immoffice S.A. ....	118954
Blang - Lauterbach S.à r.l. ....	118959	Invista European RE Delta PropCo S.à r.l. .....	118960
Bluedoor Holding S.A. ....	118959	Kaiserkarree S.à r.l. ....	118992
BPA Advisory Company S.A. ....	118982	Libertus Participations and Investments S.A. ....	118981
Brehat .....	118952	Masai S.A. ....	118954
Bremach International S.A. ....	118959	Ottofin S.A. ....	118957
Bremach International S.A. ....	118960	Pasfin S.A. ....	118970
B.S. Consulting S.A. ....	118951	Pecana S.A. ....	118985
B.S. Consulting S.A. ....	118951	PIAM Fund .....	118980
Bungalow-Park Petite Suisse S.A. ....	118952	P.S.I. S.à r.l. ....	118991
BWQF S.à.r.l. ....	118960	R.E.I.L. (Real Estate Investments Luxem- bourg) S.A. ....	118976
BWQF S.à.r.l. ....	118960	TS Redigaffi Holdings S.à r.l. ....	118950
Café Nau S.à r.l. ....	118984	TS Tour Esplanade Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	118951
Café Pins S.à.r.l. ....	118985		
Cameo S.à r.l. ....	118985		
CanLux AB Investments One S.à r.l. ....	118963		
Canvest Corporation .....	118986		
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. .....	118963		
Carpenter Technology Luxembourg S.à r.l. .....	118982		

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.038,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.266,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.", (formerly Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.) a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.885,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010.

- "Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.655,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to create an additional class of shares referred to as the class K shares (the "K Shares"). Therefore, the Company's share capital will also be represented by K Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription.

*Second resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), so as to raise it from its present amount of nine million eight hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 9,855,000.-) up to nine million eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 9,880,000.-) by the issue of two million and five hundred thousand (2,500,000) K shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "K Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The K Shares are subscribed in cash by "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 September 2010, hereto annexed.

The other shareholders waived their preferential subscription rights.

The total contribution of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Third resolution*

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

**Art. 6.1.** The Company's share capital is set at nine million eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 9,880,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), four million (4,000,000) class J shares (the "J Shares"), and two million and five hundred thousand (2,500,000) class K shares (the "K Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares and the K Shares are together referred to as to the "Shares")."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU

- «Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.038,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.266,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.517,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.À r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.885,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010.

- «Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.655,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de «Al Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de créer une classe de parts sociales supplémentaire dénommée les parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K»). Par conséquent, le capital social de la Société sera également représenté de parts sociales de catégorie K d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, dès leur émission et leur souscription.

#### *Seconde résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000.-), afin de le porter de son montant actuel de neuf million huit cent cinquante-cinq mille Euro (EUR 9.855.000.-) jusqu'à neuf million huit cent quatre-vingt mille Euro (EUR 9.880.000.-) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de catégorie K ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie K») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie K sont souscrites par un apport en numéraire par "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 septembre 2010, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf million huit cent quatre-vingt mille Euro (EUR 9.880.000.-), divisé en (i) cent-vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent-vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent-vingt-cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent-vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) quatre million (4.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et (xi) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J et les Parts Sociales de Catégorie K sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales»).

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11792. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010135275/229.

(100154785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.271.175,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, N-Y 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010136796/45.

(100156769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**B.S. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 45.486.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010135292/10.

(100154728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**B.S. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 45.486.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010135293/10.

(100154729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 118.672.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010136797/45.

(100156787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Björnudden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.738.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2010 que:

- Monsieur John Ventress a démissionné de son mandat de gérant, il est remplacé par Monsieur Roland Mark Deller, né le 29 mai 1976 à Leicester (GBR), demeurant à 26 Montgomery Road, Chiswick, W4 5LZ Londres, avec effet au 6 octobre 2010.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010135294/16.

(100155100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Brehat, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135295/9.

(100154883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Bungalow-Park Petite Suisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 103.894.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135300/10.

(100154800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---



**Bain Dollarama (Luxembourg) Two, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.828.

---

*Extrait des résolutions du Liquidateur du 29 septembre 2010*

Il résulte de la résolution prise par le Liquidateur de la Société le 29 septembre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Référence de publication: 2010135301/12.

(100155152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Bayside International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.780.

---

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135303/10.

(100154828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BG Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 126.082.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010135304/11.

(100154708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BG Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 126.082.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010135305/11.

(100154709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BG Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 126.082.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010135306/11.

(100154710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Masai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 35.859.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2010 à 15.00 heures à Luxembourg  
23, avenue de La Porte-Neuve*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen LOZIE, Grand Rue, 61 L-6510 Redange / Attert et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard royal à L-2449 Luxembourg, Administrateurs.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136332/21.

(100154445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 39.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.580.

—  
EXTRAIT

En date du 12 octobre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank WValenta, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135307/17.

(100155053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Immooffice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 156.002.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel REDON, administrateur de sociétés, né le 23 mars 1945 à Saint-Chamond (France), demeurant à CH-1223 Cologny, 8, Chemin Brot,

ici représenté par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMOFFICE S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille actions (2.000) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite à la constatation par la société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième vendredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique a souscrit en son nom toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 200.000.- EUR (deux cent mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Déclaration de la comparante*

La comparante déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 81 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 1.500,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, représenté comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11b, bd Joseph II.

2) Est appelé à la fonction d'administrateur unique et de Président du conseil d'administration, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015:

- Monsieur Daniel REDON, prénommé.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015:

La société anonyme "Fidalph S.A." ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg N° B 114321 ).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43731. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136640/142.

(100156170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Bif Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 126.884.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135308/10.

(100154799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Bio Keimling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 98.285.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135309/10.

(100154991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Ottofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 117.579.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Madame Monique HENSCHEN-HAAS, administrateur, née le 13 février 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Madame Bénédicte ROBAYE-GOFFIN, administrateur, née le 12 mai 1968 à Arlon (Belgique), domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136704/34.

(100155923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Blang - Lauterbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 85.211.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135311/9.

(100154992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Blang - Lauterbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 85.211.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135312/9.

(100154993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Agro Process S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.177.

---

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 179 du 2 juillet 1986.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 octobre 2010 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

\* Maître Georg WIEDERKEHR, né le 27/05/1938, avocat, demeurant professionnellement à CH-8023 ZURICH, 44-46 Bahnhofstrasse. Maître Georg WIEDERKEHR occupera également les postes d'Administrateur-délégué et de Président du conseil d'administration.

\* Monsieur Claude FABER, né le 20/12/1956, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.



\* Maître Ivo Walter HUNGERBÜHLER, né le 27/06/1972, avocat, demeurant professionnellement à CH-8021 ZÜRICH, 46 Bahnhofstrasse.

- au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

\* Monsieur Didier KIRSCH, né le 09/02/1964, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour la société AGRO PROCESS S.A. HOLDING

Référence de publication: 2010137282/26.

(100157253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Blang - Lauterbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 85.211.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135313/9.

(100154994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Bluedoor Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 56.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135314/9.

(100154756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Bremach International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.744.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010135315/10.

(100154771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Big Apple S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 49, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.350.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 25 janvier 2010*

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures, les actionnaires de la société BIG APPLE S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Liliane Onderwater, commerçante-forain, demeurant à B-5300 Maizeret (Andenne), 7, rue Gawday,
  - Monsieur Jean-Marc Vandervaeren, commerçant-forain, demeurant à B-5300 Maizeret (Andenne), 7, rue Gawday,
  - Monsieur Jean-François Vandervaeren, commerçant-forain, demeurant à L-3360 Leudelange, 49, rue de Luxembourg,
- pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes 2015 et devant se tenir en 2016.

Les actionnaires renouvellent également le mandat de l'administrateur-délégué, Madame Liliane Onderwater, pour la période décrite ci-dessus.

Par ailleurs, constatant également que le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est arrivé à échéance, les actionnaires renouvellent de la même manière ce mandat pour une nouvelle période de six années.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 25.01.2010.

Référence de publication: 2010137298/26.

(100157030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Bremach International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.744.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010135316/10.

(100154772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BWQF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 30, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 110.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135320/9.

(100154485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BWQF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 30, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 110.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135321/9.

(100154486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.938.603,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of September,

Before Us, M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 733,685.-, with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118965 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr. Manfred MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 30, 2010, such proxy was signed by the proxyholder and the undersigned notary.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,537,818.-, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1805 of 27 September 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118969 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed

of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 11 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 656 dated 27 March 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thousand seven hundred eighty-five Euro (EUR 400,785.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (EUR 1,537,818.-) to one million nine hundred thirty-eight thousand six hundred and three Euro (EUR 1,938,603.-) without issuing new shares and to increase the accounting par value of the existing one hundred twenty-five (125) shares by a contribution in kind of a claim held by the Shareholder against the Company.

2 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thousand seven hundred eighty-five Euro (EUR 400,785.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (EUR 1,537,818.-) to one million nine hundred thirty-eight thousand six hundred three Euro (EUR 1,938,603.-) without issuing new shares and to increase the accounting par value of the existing one hundred twenty-five (125) shares by a contribution in kind of a claim held by the Shareholder against the Company.

#### *Payment*

Thereupon has appeared Mr. Manfred MÜLLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder by virtue of a proxy given on September 30, 2010.

The Shareholder declared to contribute in kind to the Company a shareholder's claim held by the Shareholder against the Company in an amount of four hundred thousand seven hundred eighty-five Euro (EUR 400,785.-) (the "Claim") in exchange of the increase of the accounting par value of the existing one hundred twenty-five (125) shares. The contribution thus represents a value in the aggregate amount of four hundred thousand seven hundred eighty-five Euro (EUR 400,785.-) and proof of the Shareholder's ownership of the Claim has been given to the undersigned notary.

The Shareholder further stated that the Claim is free of any pledge or lien or charge, as applicable, that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution of the Claim to the Company.

Proof of the implementation of such contribution results from a certificate given by the Company's management issued on September 30, 2010. The aforesaid certificate, after signature *ne varietur* by the Shareholder's proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for purposes of filing with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**"Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million nine hundred thirty-eight thousand six hundred three Euro (EUR 1,938,603.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, with no indication of nominal value."

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente septembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### A COMPARU:

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 733.685,-, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118965 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Manfred MÜLLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2010, laquelle procuration a été signée par le mandataire et le notaire sous-signé.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé d'Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 1.537.818,-, dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1805 du 27 septembre 2006 et immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118969 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 656 du 27 mars 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 400.785,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 1.537.818,-) à un million neuf cent trente-huit mille six cent trois euros (EUR 1.938.603,-) sans émission de nouvelles parts sociales et par augmentation du pair comptable des cent vingt-cinq (125) parts sociales actuelles par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé à l'encontre de la Société.

2 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

3 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 400.785,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 1.537.818,-) à un million neuf cent trente-huit mille six cent trois euros (EUR 1.938.603,-) sans émission de nouvelles parts sociales et par augmentation du pair comptable des cent vingt-cinq (125) parts sociales actuelles par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé à l'encontre de la Société.

#### *Paiement*

Ensuite Monsieur Manfred MÜLLER, précité, s'est présenté, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010.

L'Associé a déclaré faire un apport en nature à la Société d'une créance d'associé détenue par l'Associé à l'encontre de la Société d'un montant de quatre cent mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 400.785,-) (la «Créance») en échange de l'augmentation du pair comptable des cent vingt-cinq (125) parts sociales actuelles. L'apport représente donc une valeur d'un montant global de quatre cent mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 400.785,-) et la preuve par l'Associé de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de la Créance à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert et apport valable de la Créance à la Société.

Preuve de la mise en œuvre de cet apport résulte d'un certificat donné par la gérance de la Société, émis le 30 septembre 2010. Ledit certificat, après signature ne varietur du mandataire de l'Associé et du notaire soussigné, restera annexé auprès du présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent trente-huit mille six cent trois euros (EUR 1.938.603,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale».

118963

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137407/144.

(100157273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.583.

*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 29 septembre 2010*

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 29 septembre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN, Mr. Frank BERGMAN et Mr. Theo van den BERGHE en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010135322/14.

(100155155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Cortina Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.019.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135336/9.

(100154929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 150964,

here represented by Mrs. Marion FINZI, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and in Minnetonka, Minnesota, United States of America, on 26 August 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459, page 22004 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary, on 15 June 2010, published on 10 September 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1863, page 89404.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by seven million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-five United States Dollars (USD 7,239,795) from its current amount of one billion seven hundred and nineteen million three hundred and thirty-eight thousand eight hundred and forty-five United States Dollars (USD 1,719,338,845) to one billion seven hundred and twenty-six million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 1,726,578,640) through the issue of seven million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-five (7,239,795) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution:*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by seven million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-five United States Dollars (USD 7,239,795) from its current amount of one billion seven hundred and nineteen million three hundred and thirty-eight thousand eight hundred and forty-five United States Dollars (USD 1,719,338,845) to one billion seven hundred and twenty-six million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 1,726,578,640) through the issue of seven million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-five (7,239,795) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The seven million, two hundred and thirty-nine thousand, seven hundred and ninety-five (7,239,795) new shares have been entirely subscribed by "Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", aforementioned, at a total price of seven million two hundred and thirtynine thousand seven hundred and ninety-five United States Dollars (USD 7,239,795) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

#### *Description of the contribution*

The contribution in kind consists of 10,2% of the shares of Cerestar China Resources Maize Industry Company Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the People's Republic of China with its registered address at Jiangnan Industrial Development Zone, Songyuan City, Jilin Province, the People's Republic of China, with registration number 220000400007072 as set forth in its business license.

The total fair net valuation of this contribution is seven million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-five United States Dollars (USD 7,239,795), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 29 September 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cerestar China Resources Maize Industry Company Limited and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by Cerestar China Resources Maize Industry Company Limited signed on 29 September 2010. Such certificate will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

#### *Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at one billion seven hundred and twenty-six million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 1,726,578,640), consisting of one billion seven hundred and twenty-six million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and forty (1,726,578,640) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."



*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964,

ici représentée par Mademoiselle Marion FINZI, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 26 août 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée suivant acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459, page 22004 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 15 juin 2010, publié le 10 septembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1863, page 89404.

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept millions deux cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 7.239.795), de son montant actuel d'un milliard sept cent dix-neuf millions trois cent trente-huit mille huit cent quarante-cinq dollars américains (USD 1.719.338.845) à un milliard sept cent vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 1.726.578.640), par l'émission de sept millions deux cent trente neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze (7.239.795) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions deux cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 7.239.795), de son montant actuel d'un milliard sept cent dix-neuf millions trois cent trente-huit mille huit cent quarante-cinq dollars américains (USD 1.719.338.845) à un milliard sept cent vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 1.726.578.640), par l'émission de sept millions deux cent trente neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze (7.239.795) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les sept millions deux cent trente neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze (7.239.795) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.» susmentionnée, pour un prix total de sept millions deux cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 7.239.795), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

### Description de l'apport

L'apport en nature consiste en 10.2% des actions entièrement libérées de Cerestar China Resources Maize Industry Company Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social à Jiangnan Industrial Development Zone, Songyuan City, Jilin Province, République Populaire de Chine, enregistrée sous le nombre de registre 220000400007072 tel qu'indiqué sur sa licence commerciale.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à sept millions deux cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 7.239.795), tel qu'établi par un certificat de valorisation signé par deux gérants de la Société le 29 septembre 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cerestar China Resources Maize Industry Company Limited et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat émis par Cerestar China Resources Maize Industry Company Limited, signé le 29 septembre 2010. Ce certificat restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société contribuée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des associés.

### Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**“5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard sept cent vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 1.726.578.640), représenté par un milliard sept cent vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante (1.726.578.640) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

### Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11791. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010135324/156.

(100155108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

### **FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.312.875,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

In the year two thousand and ten on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Rachel Uhl, lawyer, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the board of managers of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "FRS Global S.à r.l.", with registered office at 89F, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119285 (the Company), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of July 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2066 of November 4, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of September 21, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred by decision of the board of managers of the Company taken on September 22, 2010;

an extract of said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the Company amounts to one million two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.227.500,00) represented by forty-nine thousand one hundred (49.100) shares without nominal value, all subscribed and fully paid up.

II.- That under article 6.3 of the articles of association, the authorized capital, in addition to the subscribed capital, has been set at one hundred and thirty-six thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 136.375,00) represented by five thousand four hundred and fifty-five (5.455) shares without nominal value and the board of managers has been authorized until September 21, 2015, to, inter alia, increase the capital of the Company within the limits of the authorised share capital by issuing new shares, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, and with article 6.1 of the articles of association to be amended to reflect the increase of capital.

III.- That the board of managers, in its resolutions passed on September 22, 2010 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6.3 of the articles of association, has increased within the limits of the authorised share capital the Company's subscribed share capital in the amount of eighty-five thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 85.375,00) to raise the subscribed capital from its present amount of one million two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.227.500,00) to one million three hundred twelve thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 1.312.875,00), by the creation and issue of three thousand four hundred fifteen (3.415) shares with no nominal value, all subscribed and fully paid up.

IV.- That pursuant to the powers conferred on the board of managers, under Article 6.3 of the articles of association of the Company, the board of managers has cancelled, to the extent necessary, the preferential right of subscription, and has allowed the subscription of all the new shares by the following individuals:

Subscriber	Shares subscribed	Subscription value €	incl. Par Value €	incl. Share Premium €
HUSK, Steve . . . . .	2,455	68,351.02	61,375.00	6,976.02
MINNE, Serge . . . . .	546	25,802.06	13,650.00	12,152.06
ALAERTS, Patrick . . . . .	13	325.26	325.00	0.26
DE WACHTER, Joren . . . . .	26	650.52	650.00	0.52
JENNES, Magda . . . . .	11	275.22	275.00	0.22
MICHEL, Laurent . . . . .	26	650.52	650.00	0.52
CORCEOVEI, Horia . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
DI GREGORIO, Gaetano . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
DUBOIS, Etienne . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
LECLERCQ, Ineke . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
LUCKX, Guy . . . . .	3	75.06	75.00	0.06
PRADA, Vicky . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
VANZEUNE, Laurent . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
VERHAEGHE, Stephane . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
ANDRIANOPOULOS, Nikol . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
BHANAGE, Amit . . . . .	1	25.02	25.00	0.02
BOONE, Thierry . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DASKAYEANIS, Efatio . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DE SMEDT, Bart . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DE VOOGHT, Benoit . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DEHEM, Myriam . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DEVRIENDT, Franky . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DIERCKX, Lieven . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
EVERAERT, Philippe . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
FRANKSON, Philippe . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
LUKAMBA, Michel . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
MARTENS, Karel . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
MEDART, Pierre . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
O'SULLIVAN, Carol . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
SOLE, François . . . . .	1	25.02	25.00	0.02
TASCA, Florina . . . . .	2	50.04	50.00	0.04

118968

VAN DE MEIRSCHÉ, Andy . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
Crescentes BVBA (Kris Van . . . . .	117	7,380.36	2,925.00	4,455.36
DELMARCELLE, Joelle . . . . .	41	2,586.28	1,025.00	1,561.28
PEETERS, Liliane . . . . .	70	4,415.60	1,750.00	2,665.60
MICHEL, Laurent . . . . .	24	1,513.92	600.00	913.92
TOTAL . . . . .	3,415	114,102.48	85,375.00	28,727.48

V.- That the three thousand four hundred fifteen (3.415) new shares have been entirely subscribed and paid up by way of payments in cash of an aggregate amount of one hundred fourteen thousand one hundred two Euro and forty-eight cents (EUR 114.102,48) as per the table above, and which has been made available to the Company, evidence of which has been given to the notary who confirms this, and that of the aggregate subscription price paid for the new shares, eighty-five thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 85,375.00) has been allocated to the share capital account of the Company and twenty-eight thousand seven hundred twenty-seven Euro and forty-eight cents (EUR 28.727,48) has been allocated to the share premium account of the Company.

VI.- That following the increase in the share capital, article 6.1 and the first paragraph of article 6.3 of the articles of association of the Company are amended to read as follows:

“ **6.1.** The Company’s corporate capital is set at one million three hundred twelve thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 1.312.875,00) represented by fifty-two thousand five hundred fifteen (52.515) Shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

**6.3. (First paragraph).** The authorized share capital, in addition to the subscribed capital, is set at fifty-one thousand Euro (EUR 51.000,00) represented by two thousand forty (2.040) Shares without nominal value.”

*Expenses*

The expenses incurred by the company in respect of this deed are estimated at approximately five thousand Euro.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d’Eich, L1540 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée "FRS Global S.à r.l.", ayant son siège social au 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119285 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2066 du 4 novembre 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 21 septembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d’un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de l’associé commandité, prise le 22 septembre 2010;

un extrait de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu’il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s’élève actuellement à un million deux cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.227.500,00) représenté par quarante-neuf mille cent (49.100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu’aux termes de l’article 6.3 des statuts, le capital autorisé, en plus du capital social souscrit, a été fixé à cent trente-six mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 136.375,00) représenté par cinq mille quatre cent cinquante-cinq (5.455) parts sociales sans désignation de valeur nominale et le conseil de gérance a été autorisé à décider, jusqu’à la date du 21 septembre 2015, de l’augmentation de capital de la Société sans réserver de droit préférentiel de souscription aux associés existants, l’article 6.1 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l’augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil de gérance, en ses décisions prises le 22 septembre 2010 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 85.375,00), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million deux cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.227.500,00) à un million trois cent douze mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 1.312.875,00), par la création et l'émission de trois mille quatre cent quinze (3.415) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

IV.- Que le conseil de gérance, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.3 des statuts, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs suivants:

Souscripteur	Parts sociales souscr	Valeur de souscription €	incl. Par Value €	incl. Prime d'émission €
HUSK, Steve . . . . .	2,455	68,351.02	61,375.00	6,976.02
MINNE, Serge . . . . .	546	25,802.06	13,650.00	12,152.06
ALAERTS, Patrick . . . . .	13	325.26	325.00	0.26
DE WACHTER, Joren . . . . .	26	650.52	650.00	0.52
JENNES, Magda . . . . .	11	275.22	275.00	0.22
MICHEL, Laurent . . . . .	26	650.52	650.00	0.52
CORCEOVEI, Horia . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
DI GREGORIO, Gaetano . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
DUBOIS, Etienne . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
LECLERCQ, Ineke . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
LUCKX, Guy . . . . .	3	75.06	75.00	0.06
PRADA, Vicky . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
VANZEUNE, Laurent . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
VERHAEGHE, Stephane . . . . .	7	175.14	175.00	0.14
ANDRIANOPOULOS, Niko . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
BHANAGE, Amit . . . . .	1	25.02	25.00	0.02
BOONE, Thierry . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DASKAYEANIS, Efatio . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DE SMEDT, Bart . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DE VOOGHT, Benoit . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DEHEM, Myriam . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DEVRIENDT, Franky . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
DIERCKX, Lieven . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
EVERAERT, Philippe . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
FRANKSON, Philippe . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
LUKAMBA, Michel . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
MARTENS, Karel . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
MEDART, Pierre . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
O'SULLIVAN, Carol . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
SOLE, François . . . . .	1	25.02	25.00	0.02
TASCA, Florina . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
VAN DE MEIRSCHE, Andy . . . . .	2	50.04	50.00	0.04
Crescentes BVBA (Kris Va . . . . .	117	7,380.36	2,925.00	4,455.36
DELMARCELLE, Joelle . . . . .	41	2,586.28	1,025.00	1,561.28
PEETERS, Liliane . . . . .	70	4,415.60	1,750.00	2,665.60
MICHEL, Laurent . . . . .	24	1,513.92	600.00	913.92
TOTAL . . . . .	3,415	114,102.48	85,375.00	28,727.48

V.- Que les trois mille quatre cent quinze (3.415) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement payées par apport en numéraire pour un montant cumulé de cent quatorze mille cent deux Euro et quarante-huit cents (EUR 114.102,48) selon le tableau ci-dessus, et ont été mises à disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire qui le confirme, et que du prix de souscription payé pour les nouvelles parts sociales, quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze Euro (85.375,00 Euro) ont été alloués au capital social de la Société et vingt-huit mille sept cent vingt-sept Euro et quarante-huit cents (EUR 28.727,48) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 6.1 et le paragraphe premier de l'article 6.3 des statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à un million trois cent douze mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 1.312.875,00), représenté par cinquante-deux mille cinq cent quinze (52.515) Parts Sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées

**6.3. [Paragraphe 1].** En plus du capital social souscrit, un capital autorisé est fixé à cinquante et un mille Euro (EUR 51.000,00) représenté par deux mille quarante (2.040) Parts Sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41825. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010136012/208.

(100155311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Pasfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.



Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136711/34.

(100156250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Chapel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.025,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.405.

—  
In the year two thousand and ten, the first day of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Chapel S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89 405 (the Company). The Company was incorporated on 24 September 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° -1632 of 14 November 2002, such deed amended on 23 December 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°432 of 23 April 2004.

There appeared:

1. PAI EUROPE III-A LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner Limited, with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD (PAI Europe III General Partner), hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. PAI EUROPE III-B LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3. PAI EUROPE III-B2 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

4. PAI EUROPE III-B3 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

5. PAI EUROPE III-B4 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

6. PAI EUROPE III-B5 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

7. PAI EUROPE III-B6 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

8. PAI EUROPE III-B7 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

9. PAI EUROPE III-B8 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

10. PAI EUROPE III-C LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

11. PAI EUROPE III-C2 LP, a Limited Partnership established under the laws of England, acting by its general partner PAI Europe III General Partner, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

12. PAI EUROPE III-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners SAS, (PAI) hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

13. PAI EUROPE III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to document the following:

I. that 1,600 (one thousand six hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting.

II. that the Shareholders are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the Meeting, known to the Shareholders and worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) To increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 3,025 (three thousand twenty-five Euro) with the issuance of 121 new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

(3) To amend article 8 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company.

(4) To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Etude Armstrong-Cerfontaine in association with Nabarro & Hinge to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

(5) Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,025 (three thousand twenty-five Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 40,000 (forty thousand Euro), represented by 1,600 (one thousand six hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 43,025 (forty-three thousand twenty-five Euro) by the creation and issue of 121 (one hundred and twenty one) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

*Third resolution*

Therefore, the Meeting resolves to accept and record the subscription, payment and allotment of the 121 (one hundred and twenty one) newly issued shares of the Company as follows:

*Intervention - Subscriptions - Payment*

The entities mentioned under items (1) to (13) in the table below (the Subscribers), all hereby represented by Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal, declare to:

(i) subscribe to that number of shares set out against their respective names in the table below having each a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro); and

(ii) pay up in full their new shares by way of a contribution in cash in and such amount as set out in the table below for the aggregate amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) as set out in the table below:

Subscribers	Number of Shares	Amount paid in cash (in Euro)
(1) PAI Europe III - A LP	6	18,995.11
(2) PAI Europe III - B LP	8	26,476.31
(3) PAI Europe III - B2 LP	9	30,557.29
(4) PAI Europe III - B3 LP	6	21,383.43
(5) PAI Europe III - B4 LP	10	34,577.77
(6) PAI Europe III - B5 LP	7	22,239.66
(7) PAI Europe III - B6 LP	7	22,239.66
(8) PAI Europe III - B7 LP	7	22,239.66
(9) PAI Europe III - B8 LP	7	22,239.66
(10) PAI Europe III - C LP	37	123,341.11

(11) PAI Europe III - C2 LP .....	7	22,017.26
(12) PAI EUROPE III-D FCPR .....	9	30,357.13
(13) PAI EUROPE III-D2 FCPR .....	1	3,335.95
TOTAL .....	121	400,000

The total amount paid in cash for the new shares issued by the Company will be allocated to the share capital of the Company as follows:

- (a) three thousand twenty-five Euro (EUR 3,025) to the nominal share capital account of the Company; and
- (b) three hundred and ninety-six thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 396,975) to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the total amount payable in cash for the newly issued shares was submitted to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 43,025 (forty-three thousand twenty-five Euro), represented by 1,721 (one thousand seven hundred twenty one) shares of EUR 25 (twenty five Euro) each.”

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Etude Armstrong-Cerfontaine in association with Nabarro & Hinge to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit le version française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le premier septembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résident à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de la société Chapel S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89 405 (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1632 du 14 novembre 2002, tel que modifié le 23 décembre 2003 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 432 du 23 avril 2004.

Ont comparu:

1. PAI EUROPE III-A LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner Limited, dont le siège social est situé Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3ZD (PAI Europe III General Partner), ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

2. PAI EUROPE III-B LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

3. PAI EUROPE III-B2 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

4. PAI EUROPE III-B3 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

5. PAI EUROPE III-B4 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. PAI EUROPE III-B5 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. PAI EUROPE III-B6 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. PAI EUROPE III-B7 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. PAI EUROPE III-B8 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. PAI EUROPE III-C LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. PAI EUROPE III-C2 LP, un "limited Partnership" de droit anglais, représenté par son "general partner", PAI Europe III General Partner, ici représenté par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. PAI EUROPE III-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners SAS (PAI), ici représentée par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. PAI EUROPE III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 1.600 (mille six cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être adoptées sur le fondement de l'ordre du jour suivant de l'Assemblée, connu des Associés et libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de EUR 3.025 (trois mille vingt-cinq Euros) par la création et l'émission de 121 (cent vingt et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude Armstrong-Cerfontaine en association avec Nabarro & Hinge, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.025 EUR (trois mille vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 40.000 EUR (quarante mille euros) représenté par 1.600 (mille six cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de 43.025 EUR (quarante-trois mille vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 121 (cent vingt et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

*Troisième résolution*

Par conséquent, l'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription, la libération et la répartition des 121 (cent vingt et une) parts sociales nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

*Intervention - Souscription - Libération*

Les entités énumérées dans le tableau ci-dessous sous les points (1) à (13) (les Souscripteurs), toutes représentées par Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) souscrire respectivement au nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune; et

(ii) libérer entièrement leurs nouvelles parts sociales par voie soit d'apport en numéraire respectivement à hauteur du montant indiqué dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 400.000 EUR (quatre cent mille euros) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales	Montant (en euros)
(1) PAI Europe III - A LP .....	6	18.995,11
(2) PAI Europe III - B LP .....	8	26.476,31
(3) PAI Europe III - B2 LP .....	9	30.557,29
(4) PAI Europe III - B3 LP .....	6	21.383,43
(5) PAI Europe III - B4 LP .....	10	34.577,77
(6) PAI Europe III - B5 LP .....	7	22.239,66
(7) PAI Europe III - B6 LP .....	7	22.239,66
(8) PAI Europe III - B7 LP .....	7	22.239,66
(9) PAI Europe III - B8 LP .....	7	22.239,66
(10) PAI Europe III - C LP .....	37	123.341,11
(11) PAI Europe III - C2 LP .....	7	22.017,26
(12) PAI EUROPE III-D FCPR .....	9	30.357,13
(13) PAI EUROPE III-D2 FCPR .....	1	3.335,95
TOTAL .....	121	400.000

Le montant total libéré en numéraire pour les nouvelles parts sociales émises par la Société sera attribué au capital social de la Société de la manière suivante:

(a) Trois mille vingt-cinq Euros (EUR 3.025) sur le compte capital social nominal de la Société; et

(b) Trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 396.975) sur le compte prime d'émission de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant total devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est établi à 43.025 EUR (quarante-trois mille vingt-cinq euros), représenté par 1.721 (mille sept cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune".

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude Armstrong-Cerfontaine en association avec Nabarro & Hinge, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. ARMSTRONG-CERFONTAINE - H HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2010. Relation:LAC/2010/39555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010135327/281.

(100154721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

### **R.E.I.L. (Real Estate Investments Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.053.

### STATUTS

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17.995.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 8 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R.E.I.L. (Real Estate Investments Luxembourg) S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la mise en valeur d'immeubles pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.



Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les quatre cents (400) actions ont été souscrites par la société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17.995.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

### *Évaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

*Sont nommés administrateurs:*

- Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et

- Monsieur Gernot KOS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 121.820,

représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry HELLERS, prénommé, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

*Est nommée commissaire:*

La société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1420. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137517/195.

(100157424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.637.

Le siège social du gérant Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135328/11.

(100154767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

L'Assemblée Générale Ordinaire de PIAM FUND

Tenue au siège le 27 septembre 2010

A décidé le renouvellement des mandats, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 des Administrateurs suivants:

Christian Bertrand

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Philippe Cuelenaere

1A, rue pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Lucien Van den Brande

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

Johnny Debuysscher

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

A décidé le renouvellement du mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, du Réviseur d'Entreprises suivant:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010138207/30.

(100157496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.634.

Le siège social de l'associé unique MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C. a changé et se trouve à présent au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135329/12.

(100154766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.935.452,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.635.

Le siège social de l'associé unique Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A. a changé et se trouve à présent au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135330/12.

(100154768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Libertus Participations and Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 155.126.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 4 août 2010*

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "Libertus Participations and Investments S.A." du 4 août 2010 que le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant:

La société ABACAB S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 50797, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Son mandat viendra à échéance en même temps que celui des administrateurs de la société, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Signé: Marc Schmit, Fernand Heim, Annie Swetenham

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2010. Relation: GRE/2010/2794. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136064/19.

(100155642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.881.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 05 octobre 2010 que:

Monsieur John Weber démissionne de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Luc Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommé nouveau administrateur pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- Monsieur Aniello Gallo, né le 06.02.1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010137352/26.

(100157371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59855 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135332/10.

(100154668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**CoCon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.513.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135337/9.

(100154995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Carpenter Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 155.423.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135326/10.

(100154779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**BPA Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.078.

---

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BANCA PRIVADA D'ANDORRA, a company incorporated under the laws of Andorra, having its registered office at 119, Av. Carlemany, AD700 Escaldes-Engordany,

here represented by Mr. Jean-Sébastien KROONEN, employee, residing professionally at L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

by virtue of a proxy under private seal signed in Luxembourg on 10<sup>th</sup> September 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that it is the holder of all shares of "BPA Advisory Company S.A." (The "Company"),

having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated by a deed of Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, on July 24<sup>th</sup> 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 of August 30<sup>th</sup>, 2001;

II. that the share capital of the Company is presently 75,000 EUR (seventy-five thousand Euro) divided into 75 (seventy-five) shares with a nominal value of 1,000 EUR (one thousand Euro) each, all fully paid up;



III. that BANCA PRIVADA D'ANDORRA has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;

IV. that BANCA PRIVADA D'ANDORRA, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, hereby declares:

- i. that all assets have been realised and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;
- ii. that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- iii. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
- iv. that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;
- v. that the corporate books and accounts of the Company shall be kept during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen;
- vi. that the shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole shareholder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.

#### *Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 950,-EUR (nine hundred fifty Euro).

#### *Declaration of the affiant*

The affiant, hereby declares in the name of the beneficial owner(s) of the company which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12 November 2004 as amended, that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19<sup>th</sup> February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read, the aforementioned proxyholder signed with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

BANCA PRIVADA D'ANDORRA., une société constituée selon les lois d'Andorra, ayant son siège social à 119, Av. Carlemany, AD700 Escaldes-Engordany,

ici représentée par Monsieur Jean-Sébastien KROONEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Luxembourg le 10 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'elle est l'actionnaire unique de "BPA Advisory Company S.A." (La «Société»),

ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée par-devant Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 30 août 2001;

II. que le capital social émis de la Société est actuellement de 75.000 EUR (soixante-quinze mille euros), représenté par 75 (soixante-quinze) actions avec une valeur nominale de 1.000.-EUR (mille euros) chacune, entièrement libérées;

III. que la BANCA PRIVADA D'ANDORRA a décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

IV. que la BANCA PRIVADA D'ANDORRA agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'actionnaire unique;
- ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- iv. que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- v. que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen;
- vi. qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR (neuf cent cinquante euros).

#### *Déclaration du comparant*

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-S.KROONEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44240. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137302/113.

(100156852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

#### **CoCon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.513.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135338/9.

(100154996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

#### **Café Nau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4819 Rodange, 18, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.497.

#### *Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010, a pris la résolution suivante:

1. la société accepte la démission de la gérante technique, Madame GONCALVES DE BRITO Idalina, née le 14 septembre 1974 à Murca (Portugal), demeurant à L-4709 PETANGE, 5, rue Adolphe

Et lecture faite, le gérant technique a signé.  
Lu et approuvé,

Mme GONCALVES DE BRITO Idalina.

Référence de publication: 2010135339/15.

(100154922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Café Pins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.087.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135340/10.

(100154801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Cameo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.081.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.10.10.

Référence de publication: 2010135342/10.

(100155132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Pecana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.903.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136712/34.

(100156251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Canvest Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.862.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CANVEST CORPORATIONS S.à r.l.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2010135343/11.

(100154705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Cascadian, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.886.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010135344/11.

(100154495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Cascadian, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.886.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010135345/11.

(100154496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Artstop S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.974.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141298,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer comme suit:

### **Titre préliminaire**

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ARTSTOP S.A., SPF", (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (ci-après la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

#### **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mars à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera



en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "UNCOS", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93635, est appelée aux fonctions de commissaire.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5) Le siège social est établi à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43572. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135901/237.

(100155744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance tenu en date du 5 octobre 2010 a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants, Ivo Hemelraad et Marjoleine van Oort, et de l'associé, CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l. est désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135346/16.

(100154887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**P.S.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale "Gehaansraich".

R.C.S. Luxembourg B 128.221.

L'an deux mil dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Martial LAWSON, gérant de sociétés, né à Vernon (F) le 6 juin 1968, demeurant à F-67100 Strasbourg, 11, rue de Normandie,

agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "P.S.I. S.à r.l." avec siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1469 du 17 juillet 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 128221.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-6187 Gonderange, Zone Artisanale «Gehaansraich» et en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts est modifiée comme suit:

« **Art. 4. (1<sup>ière</sup> phrase).** Le siège social est établi dans la Commune de Junglinster.»

*Déclaration du comparant*

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LAWSON, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44783. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.  
POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137495/38.

(100157358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.947.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969, à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010137867/37.

(100157579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Entreprises NEU Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 96.243.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135383/10.

(100154802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---